



# Compte-rendu de la CAP Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat



## LISTE D'APTITUDE 2020

17 octobre 2019

La CAP, présidée par Madame Agnès BOISSONNET, sous-directrice des personnels techniques, de recherche et contractuels, a été convoquée ce 17 octobre 2019 pour examiner notamment les nominations dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État par inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2020.

### Déclaration des élus UNSA-CFDT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la CAP,

#### Liste d'aptitude à ITPE : rendez-vous en terre inconnue ?

Au cours de cette journée de CAP l'un des sujets majeurs sera l'établissement de la liste d'aptitude à ITPE au titre de l'année 2020. Cet exercice sera sans aucun doute le dernier du genre.

D'une part, parce qu'il s'agira de la dernière année du plan de requalification de TSDD à ITPE. Avec 58 postes ouverts par la DRH, à peine 1,5% des agents promouvables statutairement pourront accéder à une reconnaissance à la hauteur d'une vie professionnelle souvent engagée, diversifiée et jonchée de restructurations au cours desquelles il aura fallu rebondir et résister au mouvement de déclassement des postes occupés par les TSDD. Vous l'aurez compris, le SNAFIT-UNSA et la CFDT estiment que le volume des postes offerts à la requalification est bien trop restreint pour permettre la reconnaissance des parcours des TSDD.

***Ainsi, nous demandons l'ouverture de négociations sur la mise en place d'un nouveau plan de requalification de B en A afin de ne laisser personne sur le bord de la route à l'issue de cette CAP.***

D'autre part, à compter de l'année 2021 ce seront les fameuses lignes directrices de gestion qui traduiront le mérite professionnel à l'avancement là où encore aujourd'hui une étude au cas par cas des dossiers est réalisée. Or, ces LDG n'ont pour le moment fait l'objet d'aucune communication de la part de la DRH aux représentants du personnel. Pire, alors que leurs principes généraux vont être encadrés aujourd'hui à l'issue du conseil commun de la Fonction Publique, la DRH qui a échangé sur le projet de texte avec la DGAFP pour donner une position du MTES n'a même pas jugé utile de consulter les représentants du personnel pour connaître les positions respectives de chaque organisation. La CFDT et le SNAFIT-UNSA feront donc entendre leurs revendications ce jour directement auprès des décideurs puisque pour la DRH de notre ministère renoncer à gérer les ITPE comme les TSDD est devenu une norme. Pour autant, le SNAFIT-UNSA et la CFDT exigent de connaître dès aujourd'hui un calendrier prévisionnel des discussions sur les modalités de déclinaison des LDG à nos ministères. Nous n'accepterons à cet égard aucune tentative de déconcentration des règles de gestion qui entraînerait inévitablement iniquité de traitement et clientélisme. La CFDT et le SNAFIT-UNSA demandent expressément la mise en place de deux groupes de travail dédiés à la mobilité et à la promotion pour établir avant la fin de l'année les nouvelles règles du jeu pour 2020.

#### Volume de promotion : toujours des interrogations sur l'exactitude des chiffres...

Lors des travaux préparatoires à cette CAP, le SNAFIT-UNSA et la CFDT ont demandé la communication de l'effectif cible du corps des ITPE au 31/12/2020. Ce chiffre est d'autant plus important qu'il est la base du calcul permettant de fixer le nombre de postes de promotion pour une année donnée. Alors que le nombre d'ITPE devrait augmenter au regard du volume des promotions sorties de l'ENTPE ces dernières années, le nombre de promotions qui lui est proportionnel reste stable. Autant dire que nous restons donc très dubitatifs

sur le chiffre de 58 postes qui nous a été communiqué en pré-CAP... La CFDT et le SNAFiT-UNSA demandent qu'il soit transmis aux élus à la CAP un bilan exhaustif des recrutements par la voie des concours externes, internes et sur titre ainsi que des détachements entrants dans le corps pour les années couvrant le plan de requalification (2017 – 2019 à ce stade) afin de pouvoir disposer d'une information transparente sur ce point.

### **Constitution du vivier des candidats à la liste d'aptitude remontés en CAP Nationale**

Une promotion par la voie de la liste d'aptitude vient récompenser un investissement professionnel exemplaire au regard du grand nombre de promouvables et du très faible nombre de promus. Cette réalité engage l'administration à être garante d'un égal accès à ce processus très complexe en s'assurant de l'équité de traitement de chacun quel que soit sa région, son périmètre d'harmonisation ou encore sa spécialité dans le corps des TSDD. Or, force est de constater qu'en la matière la DRH a décidé, à compter de cette année, de renforcer les distorsions de concurrence entre TSDD. Pour exemple, comment expliquer que des régions fusionnées comme la Nouvelle Aquitaine ou le Grand Est remontent moins de candidats ou à peine autant que des régions de taille beaucoup plus modeste et non fusionnées ? Comment expliquer que des harmonisateurs aient bouleversé le classement des services lorsque semble-t-il le classement des harmonisateurs, lui, ne saurait être remis en cause ? Comment expliquer que là où se sont encore tenues des réunions de concertation grâce à l'action de nos militants locaux, les procès-verbaux ne soient pas connus des participants avant la tenue de cette CAP ? Comment expliquer aux agents de l'ex CPII que la concertation réalisée en début d'année par ce service a été purement et simplement ignorée par la DRH, alors qu'un engagement du DRH adjoint avait été pris en séance de concertation pour le SG début juillet ? Le SNAFiT-UNSA et la CFDT considèrent que l'exercice d'harmonisation a été biaisé et a, sans aucun doute, écarté des profils qui auraient mérité d'être étudiés par cette instance.

### **Concrétisation des promotions : toujours un processus contreproductif !**

La CFDT et le SNAFiT-UNSA ont déjà exprimé pour la liste d'aptitude au titre de 2019 leur position sur l'abandon du processus de concrétisation. En effet, s'il est contreproductif pour des agents promus par la voie d'un examen professionnel, c'est encore pire pour ceux inscrits sur une liste d'aptitude ou un tableau d'avancement. Ainsi, pour être promu un TSDD doit avoir exercé cette année entre 1 et 3 voire 4 postes en responsabilité propre. Par-là, il faut comprendre du niveau de la catégorie A. Quel est donc l'intérêt pour l'administration de les contraindre à : soit requalifier un poste de catégorie A, soit à en changer pour un autre ? Engorger les prochains cycles de mobilité alors même qu'ils le sont déjà par l'ouverture des vannes du recrutement aux candidatures externes ? Générer de la paperasse faisant perdre du temps aux agents, à leur service et à la DRH ? Mettre gratuitement sous pression des agents qui se sentent menacés d'être radiés de la liste des promus parce qu'ils n'auraient pas réussi à trouver un poste préservant leur vie personnelle ? Prendre le risque de déstabiliser des services par la perte d'une compétence rare ? Difficile, vous en conviendrez, de trouver un avantage au sein de cette liste...

***C'est pourquoi le SNAFiT-UNSA et la CFDT réitèrent leur demande de voir disparaître cette inutile contrainte de la concrétisation.***

### **Les réponses de la présidente**

**Lignes directrices de gestion :** elles sont issues de la mise en application de la loi de transformation de la fonction publique adoptée en août 2019 et doivent définir les nouvelles modalités applicables aux mobilités ainsi qu'aux promotions. Une concertation avec les organisations syndicales est programmée pour le mois de novembre, une première réunion le 7 novembre suivie d'une seconde le 18 novembre 2019.

**Méthode employée pour la gestion de la liste d'aptitude :** la méthode employée sur cet exercice 2020 est identique à celle des années précédentes, tout en tenant compte de l'évolution du vivier. Pour la LA 2017, les dossiers avec plus de deux postes en responsabilité propre (à savoir occuper des postes de catégorie A) étaient de plus de 100. Pour l'exercice LA 2018, ces dossiers ne représentaient plus que la moitié et cette année pour l'exercice 2020, ils étaient à peine 30. A cela s'ajoutent les critères d'exposition du poste tenu, d'ancienneté dans le poste, la diversité du parcours, la manière de servir et le potentiel de l'agent. Sur cet exercice, 177 dossiers ont été proposés pour un examen en pré-CAP pour 58 postes. Sur les dossiers présentés, 56% déjà proposés, 29% avec un poste actuel en responsabilité propre, 35 agents sans responsabilité propre, 15% spécialiste/expert. La moyenne d'âge sur cet exercice est de 52 ans. Sur le plan de la parité, 24% de femmes remontées (21% de femmes promouvables).

*La liste commune SNAFiT-UNSA/CFDT demande que la formation des agents suite à la réussite à l'examen pro soit proposée aux agents de la liste d'aptitude.*

**Fiabilisation des chiffres** : sur cet exercice, 61 postes étaient ouverts à l'examen pro et 58 pour l'inscription à la liste d'aptitude. Ce qui donne au total 119 postes. Le volume de postes ouverts tient compte de l'effectif du corps (nombre d'agents en position d'activité) de l'année précédente.

**Nouveau plan de requalification** : la présidente indique qu'elle fera suivre cette demande formulée par la liste commune UNSA/CFDT.

**Remontées en CAP nationale** : les remontées de postes sont faites par les services. Une demande en ce sens a été faite cette année encore pour encourager les services à faire remonter, sans limitation, les dossiers qu'ils jugent intéressants. Chaque service étant responsable de cette remontée, si certaines zones de gouvernance semblent présenter peu de dossiers, ce n'est pas du fait de la DRH.

**Exercice d'harmonisation du SG** : la présidente ne semble pas avoir eu connaissance des engagements faits par le DRH adjoint cet été et ne peut constater de fait aucune anomalie sur la liste proposée pour le SG.

### Les autres points

**Égalité femme/homme** : cette question est étudiée avec attention par la DRH fortement sensibilisée sur ce sujet.

## Approbation des procès-verbaux des CAP

Les PV des CAP du 14 novembre 2018 et des 28-29 novembre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

## Nomination dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État par inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2020 (formation plénière)

Pour l'exercice LA 2020, 395 agents proposés, 177 remontés pour 58 places.

Nom.....	Structure.....	Avis CAP
AROUMOGAME Radja .....	CPII .....	Favorable
AVALE Michel .....	DDT 77 .....	Favorable
BAUDOIN Chantal .....	DDCS 37 .....	Favorable
BAZART Joël .....	DDT de la Meuse.....	Favorable
BEMER Simon .....	DGALN .....	Favorable
BOISMENU Stéphane .....	DREAL Auvergne-Rhone-Alpes.....	Favorable
BOSSARD Mickaël .....	DDTM de la Loire Atlantique.....	Favorable
BRINO Laurent .....	DREAL Occitanie .....	Favorable
CAZARD Jérôme .....	DiRMC.....	Favorable
CHIPAN Philomin (Julien) .....	DGAC/SNIA SG .....	Favorable
COEUR Thierry .....	DDT de Meurthe-et-Moselle.....	Favorable
CORNIC Pascal .....	DIR Ouest Rennes.....	Favorable
DENOT Agathe .....	Cerema DterCe .....	Favorable
DESMAISONS Pascal .....	DREAL Occitanie .....	Favorable
GAGNEUX Jean -Yves .....	DDTM du Pas-de-Calais.....	Favorable
GHEERAERT Alban .....	DGALN .....	Favorable
GIRARDOT DIT PIN Anne-Marie .....	DDT 05 .....	Favorable
GRES Chantal .....	DDTM de l'Aude .....	Favorable
GUERIN Stéphan .....	DDTM 17.....	Favorable
GUILLAUME Lyonel .....	CEREMA DterOuest .....	Favorable
GUIRLINGER Anne .....	DGPR.....	Favorable
HENRY Astrid .....	DEAL Guyane.....	Favorable
HONNONS Virginie .....	VNF/DT bassin de la Seine .....	Favorable
JOSON Frédérique .....	DDT du Val d'Oise .....	Favorable
KAUFFMANN Philippe .....	DREAL Grand Est .....	Favorable
KERMOAL Bernard .....	DIR Nord-Ouest .....	Favorable
KREMER Renan .....	DST .....	Favorable
LAFUENTE Béatrice .....	DDTM des Pyrénées-Atlantiques .....	Favorable
LE BRIS Véronique .....	DDTM de la Manche .....	Favorable
LECLERCQ Jean-Yves .....	DDTM du Nord.....	Favorable
LENOIR Pascal .....	VNF / DTNP .....	Favorable
LEROYER Philippe .....	DDT de la Mayenne .....	Favorable

## Nomination dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État par inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2020 – suite (formation plénière)

LESPINE Alain .....	DDT 02 .....	Favorable
LOUSTAUNAU Philippe .....	CPII .....	Favorable
MAGRE Gaëtan .....	Région Réunion .....	Favorable
MEGNET Wilfried .....	DDTM 06 .....	Favorable
MELIN Delphine .....	DDT SAVOIE .....	Favorable
MENGUY Michel .....	CEREMA DterOuest .....	Favorable
MIRMAND Hervé .....	DGAC/SNIA-CE .....	Favorable
MONFORT Olivier .....	VNF / DT Bassin de la Seine .....	Favorable
MORETTO Christian .....	VNF DTSO .....	Favorable
MOUGEOT Olivier .....	CGT .....	Favorable
NICOLIER Christian .....	DDT du Bas-Rhin .....	Favorable
NIVELET Valérie .....	DDTM du Pas-de-Calais .....	Favorable
PALLEN Patrick .....	DDT Haute-Loire .....	Favorable
PANSART Nadine .....	DDTM22 .....	Favorable
PENVERNE Stéphane .....	Parc national de Port-Cros .....	Favorable
PETITEAU Cédric .....	IFSTTAR .....	Favorable
PICARD Thierry .....	DGITM .....	Favorable
ROMIGUIERE Joël .....	DIRM MEMN .....	Favorable
SAILLENFEST Nathalie .....	DREAL Bretagne .....	Favorable
THIEBAUT Claude .....	VNF DT Nord Est .....	Favorable
TREJBAL Sébastien .....	Cerema NC .....	Favorable
VAN AN NGUYEN Sandrine .....	SPES/DAFI .....	Favorable
VARIN Françoise .....	DEAL Guadeloupe .....	Favorable
VAUQUOIS Isabelle .....	DREAL Nouvelle-Aquitaine .....	Favorable
VION Bruno .....	Cerema DTerMéditerranée .....	Favorable
ZAPPELLI Serge .....	CETU .....	Favorable

### Liste complémentaire

MALBRANCQ Jérôme .....	DDTM du Nord .....	Liste complémentaire 1
FAUCHEUR Denis .....	DGAC/SNIA .....	Liste complémentaire 2
HEBRARD Dominique .....	CEREMA DterSO .....	Liste complémentaire 3

## Concrétisation des inscriptions à la liste d'aptitude au titre de l'année 2019 :

Concrétisation sur place

Nom .....	Structure .....	Avis CAP
DEPUYDT Didier .....	DGAC / SNIA .....	Favorable
IMBERT Jean-Yves .....	Préfecture du Cher .....	Favorable

## Titularisation des ITPE (concours de déprécarisation 2018)

Nom .....	Structure .....	Avis CAP
AUBIN Nicolas .....	Agence de l'Eau Seine-Normandie .....	Favorable
BERDET Stéphanie .....	Agence de l'Eau Adour-Garonne .....	Favorable
BERNE Marie-Anne .....	Agence de l'Eau Seine-Normandie .....	Favorable
BOSVIEUX Sébastien .....	Agence de l'Eau Adour-Garonne .....	Favorable
BULOT Antoine .....	Agence de l'Eau Seine-Normandie .....	Favorable
CAPPELLE Vincent .....	Agence de l'Eau Artois-Picardie .....	Favorable
CHANTREL Olivier .....	Agence de l'Eau Loire-Bretagne .....	Favorable
COUDRET Marine .....	Agence de l'Eau Adour-Garonne .....	Favorable
COURCELAUD Maud .....	Agence de l'Eau Loire-Bretagne .....	Favorable
CUZANGE Thomas .....	Agence de l'Eau Adour-Garonne .....	Favorable
DALLERY Estelle .....	Agence de l'Eau Seine-Normandie .....	Favorable
DE BURGHRAVE Anthony .....	Agence de l'Eau Seine-Normandie .....	Favorable
DORSO Gaël .....	Agence de l'Eau Loire-Bretagne .....	Favorable
DUCREUX Benoît .....	Agence de l'Eau Seine-Normandie .....	Favorable
DUPERRIER Charly .....	Agence de l'Eau Seine-Normandie .....	Favorable

## Titularisation des ITPE (concours de déprécarisation 2018 – suite)

EVAUX Cécile .....	Agence de l'Eau Loire-Bretagne.....	Favorable
HEUZE Amélie.....	Agence de l'Eau Rhin-Meuse .....	Favorable
HOAREAU Mathilde .....	Agence de l'Eau Loire-Bretagne.....	Favorable
LEROY Barbara .....	Agence de l'Eau Seine-Normandie .....	Favorable
LOQUET Marc.....	Agence de l'Eau Seine-Normandie .....	Favorable
MAYEN Vincent .....	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse	Favorable
PIN Benoît.....	Agence de l'Eau Seine-Normandie .....	Favorable
SAUT Margaux.....	Agence de l'Eau Adour-Garonne .....	Favorable

## Titularisation des ITPE (concours sur titre 2017)

Nom .....	Structure.....	Avis CAP
BOURGEOIS Marlène .....	CEREMA DterMed .....	Favorable

## Mobilité hors cycle / hors périmètre

- 2ème niveau

Nom .....	Service d'origine.....	Service d'accueil.....	Prise de poste
BOUR Jean-Jacques.....	Rectorat Orléans-Tours .....	DDFIP/MRPIE CVL .....	01/12/19
FOULIARD Éric.....	VNF Dter Centre-Bourgogne.....	VNF / DG .....	01/10/19
PICHOT David.....	DDT31 .....	DREAL Occitanie.....	01/10/19
VOGRIG Antoine .....	DIR Est .....	VNF/Dter Nord Est.....	01/10/19

## Demandes de détachement

- 1er niveau - Opérateurs / demandes de détachement hors cycle mobilité

Nom .....	Service d'origine.....	Service d'accueil.....	Observations
DUMOULIN Christophe ....	CN Arts et Métiers.....	AFB Vincennes .....	à/c 01/01/20 – 3 ans

- 2ème niveau - Opérateurs / demandes de détachement hors cycle mobilité

Nom .....	Service d'origine.....	Service d'accueil.....	Observations
ANDRADE Antonio.....	CD 92 .....	AFB Vincennes .....	à/c 01/01/20 – 3 ans
CARIOU Jean-Baptiste .....	EP Paris Ouest La Défense.	AFB Paris.....	à/c 01/01/20 – 3 ans

## Demandes de renouvellement de détachement

- Renouvellement - 1er niveau

Nom .....	Service d'origine .....	Service d'accueil .....	Observations
BOURGUEMESTRE Edheline .	Min. Culture .....	DREAL Occitanie .....	à/c 01/01/20 – 5 ans
EBNER Pascale .....	CNRS.....	CGDD.....	à/c 29/12/19 – 1 an
ISABAL Marine.....	Et.Plaine Commune.....	DREAL Pays de la Loire....	à/c 29/19/19 – 3 ans

- Renouvellement - 2e niveau

Nom .....	Service d'origine .....	Service d'accueil .....	Observations
VARGAS Nadia .....	CR Ile de France.....	DGALN .....	à/c 01/03/20 – 3 ans

## Demandes d'intégration après détachement

- Intégration - 1er niveau

Nom .....	Service d'origine .....	Service d'accueil .....	Date d'effet
PETIT Sébastien .....	CR Grand Est.....	DGITM .....	01/12/2019

- Intégration - 2e niveau

Nom .....	Service d'origine .....	Service d'accueil .....	Date d'effet
ALARY Franck .....	CR Ile de France.....	Parc National Port-Cros....	01/04/2020

## Réorganisations de services

DRIEA/DIRIF : 2 agents concernés sans changement de résidence administrative  
 DREAL AURA : 7 agents concernés sans changement de résidence administrative  
 DDTM Finistère : 7 agents concernés dont 1 avec changement de résidence administrative  
 DREAL Corse : 2 agents concernés sans changement de résidence administrative  
 DDTM Alpes-Maritimes : 1 agent concerné sans changement de résidence administrative  
 DDTM Var : 22 agents concernés dont 2 avec changement de résidence administrative

**Situations individuelles** (pour information)

Nom .....	Service d'origine.....	Service d'accueil .....	Prise de poste
BRANTONNE Pascal.....	DIRM Manche Est.....	DIRM Manche Est.....	01/09/2019
BRUGNOT Sylvie .....	DGITM/DST.....	SG/SPES.....	01/09/2019
LALLEMENT Alexandre.....	DREAL Corse .....	SGAR Ajaccio .....	01/10/2019
LAMI Valentin .....	ESID Lyon .....	ESID Lyon .....	01/01/2020
LEFEUVRE Yvan .....	CD 28 .....	Préfecture 2A.....	01/10/2019
LELEU Clément .....	.....	VNF/DG.....	02/09/2019
MATHIEU Jocelyne .....	Préfecture Charente .....	Préfecture Charente .....	01/02/2019
RUSSEIL Sarah .....	SG/SPES.....	DGITM/DST .....	01/10/2019
TANNIOU Ronan .....	ESID Brest.....	ESID Brest.....	01/10/2019
VERMOREL Olivier.....	VNF Dter N-E.....	VNF .....	01/10/2019
WAQUET Adrien.....	ESID Toulon .....	ESID Toulon.....	01/12/2019

**Prochaines CAP**

La **CAP mobilités (cycle 2020-3)** : les **20 & 21 novembre 2019**

La **pré-CAP TA IDTPE** le **10 décembre 2019**

La **CAP TA IDTPE** le **18 décembre 2019**

**Pour votre demande de mutation ou question sur promotion, n'hésitez pas à nous contacter**

**Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus UNSA-CFDT :**

**boite mail contact élues : [cap-itpe.cfdt-unsa@i-carre.net](mailto:cap-itpe.cfdt-unsa@i-carre.net)**

**Bruno KOUBI.....SG..... [bruno.koubi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bruno.koubi@developpement-durable.gouv.fr) .....01.40.81.74.54**

**Raphaël JANNOT.....DREAL Grand Est.....[raphael.jannot@developpement-durable.gouv.fr](mailto:raphael.jannot@developpement-durable.gouv.fr)....03.87.62.82.14**